

**12126/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 septembre 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne

E 14306





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 septembre 2019  
(OR. en)**

**12126/19**

**CDR 178**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre et de cinq suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par le Royaume d'Espagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 5 octobre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1792 du Conseil<sup>4</sup>, M<sup>me</sup> Teresa GIMÉNEZ DELGADO DE TORRES a été remplacée par M. Cruz FERNÁNDEZ MARISCAL en tant que suppléant. Le 9 octobre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1915 du Conseil<sup>5</sup>, M. Esteban MAS PORTELL a été remplacé par M. Marc PONS i PONS en tant que suppléant. Le 14 mars 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/409 du Conseil<sup>6</sup>, M. Roberto Pablo BERMÚDEZ DE CASTRO Y MUR a été remplacé par M. Vicente GUILLÉN IZQUIERDO en tant que suppléant. Le 9 juin 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/991 du Conseil<sup>7</sup>, M. Marc PONS i PONS a été remplacé par M<sup>me</sup> Pilar COSTA i SERRA en tant que suppléante.

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2015/1792 du Conseil du 5 octobre 2015 portant nomination de cinq membres espagnols et de cinq suppléants espagnols du Comité des régions (JO L 260 du 7.10.2015, p. 28).

<sup>5</sup> Décision (UE) 2015/1915 du Conseil du 9 octobre 2015 portant nomination de deux membres espagnols et de trois suppléants espagnols du Comité des régions (JO L 280 du 24.10.2015, p. 26).

<sup>6</sup> Décision (UE) 2016/409 du Conseil du 14 mars 2016 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne (JO L 74 du 19.3.2016, p. 38).

<sup>7</sup> Décision (UE) 2016/991 du Conseil du 9 juin 2016 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 162 du 21.06.2016, p. 14).

Le 18 juillet 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/1203 du Conseil<sup>1</sup>, M. Roger ALBINYANA i SAIGÍ a été remplacé par M. Amadeu ALTAF AJ i TARDIO en tant que suppléant.

Le 21 mars 2017, en vertu de la décision (UE) 2017/551 du Conseil<sup>2</sup>, M. Cruz FERNÁNDEZ MARISCAL a été remplacé par M<sup>me</sup> Virginia MARCO CÁRCEL en tant que suppléante.

Le 22 mai 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/770 du Conseil<sup>3</sup>, M<sup>me</sup> Pilar COSTA i SERRA a été remplacée par M. Josep Enric CLAVEROL i FLORIT en tant que suppléant. Le 8 octobre 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/1502 du Conseil<sup>4</sup>, M. Amadeu ALTAF AJ i TARDIO a été remplacé par M<sup>me</sup> Natàlia MAS GUIX en tant que suppléante. Le 13 mai 2019, en vertu de la décision (UE) 2019/809 du Conseil<sup>5</sup>, M<sup>me</sup> Natàlia MAS GUIX a été remplacée par M<sup>me</sup> Mireia BORRELL PORTA en tant que suppléante.

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2016/1203 du Conseil du 18 juillet 2016 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne (JO L 198 du 23.7.2016, p. 44).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2017/551 du Conseil du 21 mars 2017 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 79 du 24.3.2017, p. 7).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2018/770 du Conseil du 22 mai 2018 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 129 du 25.5.2018, p. 81).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2018/1502 du Conseil du 8 octobre 2018 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par le Royaume d'Espagne (JO L 254 du 10.10.2018, p. 7).

<sup>5</sup> Décision (UE) 2019/809 du Conseil du 13 mai 2019 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume d'Espagne (JO L 133 du 21.5.2019, p. 10).

- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Javier FERNÁNDEZ FERNÁNDEZ.
- (3) Trois sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Guillermo MARTÍNEZ SUÁREZ, M. Vicente GUILLÉN IZQUIERDO et M. Josep Enric CLAVEROL i FLORIT.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats sur la base desquels M<sup>me</sup> Mireia BORRELL PORTA (*Directora General de Relaciones Exteriores, Generalitat de Catalunya*) et M<sup>me</sup> Virginia MARCO CÁRCEL (*Directora General de Relaciones Institucionales y Asuntos Europeos de la Vicepresidencia de la Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha*) avaient été proposés,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

- M. Adrián BARBÓN RODRÍGUEZ, *Presidente del Principado de Asturias*,

b) en tant que suppléants:

- M<sup>me</sup> Ana CÁRCABA GARCÍA, *Consejera de Hacienda del Principado de Asturias*,
- M<sup>me</sup> María Teresa PÉREZ ESTEBAN, *Consejera de Presidencia y Relaciones Institucionales del Gobierno de Aragón*,
- M. Antonio VICENS VICENS, *Director General de Relaciones Exteriores del Gobierno de las Islas Baleares*,
- M<sup>me</sup> Mireia BORRELL PORTA, *Secretaria de Acció Exterior y de la Unió Europea de la Generalitat de Catalunya* (changement de mandat),
- M<sup>me</sup> Virginia MARCO CÁRCEL, *Directora General de Asuntos Europeos de la Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha* (changement de mandat).

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*